

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1-APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (C.G.V.)

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente avant de passer commande. En conséquence le fait de passer commande implique son adhésion entière et sans réserve à ces C.G.V. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les C.G.V., toute modification unilatérale est nulle.

ARTICLE 2-PRISE DE COMMANDE

Les commandes ne sont définitives qu'après avoir validé la commande sur le site www.j-media.fr ou après signature du bon de commande, ou signature d'un devis par le client.

ARTICLE 3-MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle fait l'objet d'un nouveau bon de commande accepté par le vendeur.

ARTICLE 4-RESILIATION-ANNULLATION

En cas de résiliation ou d'annulation même partielle de la commande à quelque date et pour quelque cause que ce soit, le prix est dû en entier sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

ARTICLE 5-DEVIS

Nos devis sont valables un mois pour tous les produits excepté pour les clés USB, les lecteurs MP3 et lecteurs MP4 pour lesquels ils sont valables une semaine à compter de leur date d'émission, sauf accord écrit par contrat. Passé ce délai nos tarifs pourront être révisés.

ARTICLE 6-LIVRAISON

La livraison des produits présentés sur le site www.j-media.fr est gratuite en France métropolitaine hors Corse.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, mais sont donnés à titre indicatif et leur non observation ne peut donner lieu à dommages-intérêts, ni à retenue ni à annulation des commandes en cours. A la remise de la chose il est signé un bon de livraison. La signature de ce bon par l'acquéreur ou son mandataire emporte acceptation pure et simple de la chose et reconnaissance sans réserve de sa conformité parfaite avec la commande.

La société j-media est autorisée à fournir pour les produits imprimés ou marqués un maximum supérieur ou inférieur de 5% à la quantité de produits commandée par l'acheteur.

ARTICLE 7-RESPONSABILITE

La fourniture de fichiers informatiques par le client dégage notre responsabilité en cas d'erreurs non signalées. Vos fichiers engagent votre responsabilité sur le contenu du document. Les compositions, dessins, clichés ou tout autres documents ou visuels créés par nous, restent complète propriété (dont le droit de reproduction). Au cas où une commande donnerait lieu à une action de contrefaçon, il est formellement stipulé que le client supportera seul la charge éventuelle des condamnations civiles et tous les frais engagés par nous. Dans le cadre de travaux impliquant sous quelque forme que ce soit une activité créative au sens de la législation sur la propriété artistique, les droits d'auteur découlant de cette création, et notamment le droit de reproduction restent acquis et ne sont transférés au client que moyennant une convention en ce sens. Cette convention de cession des droits d'auteur et notamment du droit de reproduction doit être expresse : elle ne saurait résulter, ni du fait que l'activité créative ait été prévue dans la commande, ni du fait qu'elle fasse l'objet d'une rémunération spéciale, ni enfin du fait que la propriété du support matériel du droit d'auteur soit transférée au client.

J-media ne peut être tenu responsable de l'utilisation de ses produits. Le simple fait de passer une commande implique que l'acheteur s'est assuré que le produit qu'il commande est conforme aux exigences légales concernant son application et compatible avec celle-ci.

ARTICLE 8-PAIEMENT-MODALITE-RETARD OU DEFAUT

Les factures sont payables en intégralité à la commande sauf acceptation formelle et écrite du vendeur.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Suivant la loi n° 92.1442 du 31/12/92 par rapport à l'échéance convenue :

toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable au paiement d'intérêts de retard au taux de 1,5% par mois.

Ces intérêts courront automatiquement du jour de l'échéance jusqu'au paiement. En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur.

Lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, et des intérêts sans mise en demeure.

Toute facture recouverte par contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 50% du prix total TTC, et ce non compris les intérêts de retard.

En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les intérêts de retard et la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

ARTICLE 9- RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété de la chose jusqu'au paiement complet du prix en principal intérêt et accessoire éventuellement et ce même cas de procédure collective ouverte en l'encontre de l'acquéreur. En tout état de cause, projets, études, croquis et maquettes restent la propriété de j-media, toute reproduction en est interdite.

ARTICLE 10- CLIENTS EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELS

Tous les produits en vente sur www.j-media.fr sont destinés uniquement à une clientèle de professionnel, association et collectivité.

ARTICLE 11-RECLAMATION

Dans le cas où les produits livrés ne vous satisfont pas, faites nous parvenir votre réclamation par courrier dans un délai de 30 jours à compter de la date de livraison. Vous disposez d'un délai de 30 jours après réception de votre commande, pour nous la retourner. Tous les produits devront être restitués en état neuf et dans leurs emballages d'origine. Nous procéderons alors au remboursement, à l'échange ou à l'établissement d'un avoir. Cette garantie satisfait ou remboursé ne s'applique pas aux articles personnalisés d'un marquage publicitaire ou fabriqués sur mesure, ainsi qu'aux commandes sans marquage ayant fait l'objet d'un envoi préalable d'échantillons.

ARTICLE 12-COMPETENCE-CONTESTATION

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, les Tribunaux de Commerce de TOULOUSE à moins que le vendeur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.